

Annexe 1 à la décision relative à l'utilisation du prénom d'usage à l'Inalco

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM ET/OU DE CIVILITÉ SUR LES DOCUMENTS DE SCOLARITÉ**

**Procédure adoptée par le Conseil de la Formation et de la Vie étudiante du 16 mai 2023, et par le Conseil d'administration du 30 juin 2023.**

***A transmettre complété et signé, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité en vigueur, si possible avant la finalisation de l'inscription administrative la Direction de la scolarité(ou pour les doctorants par la direction de la recherche, de la valorisation et des études doctorales (Dirved) à l'adresse [etu-changement-de-prenom@inalco.fr](mailto:etu-changement-de-prenom@inalco.fr)***

**Coordonnées de l'étudiant-e**

**Numéro étudiant-e (uniquement si vous vous réinscrivez à l'Inalco) :** .....

**NOM (de naissance) :** .....

**Prénom(s) de l'état civil :** .....

**Adresse :**

.....

**Téléphone :** ..... **Courriel :** .....

**Formation à laquelle vous êtes inscrit-e pour l'année en cours :**

.....

**Conditions et limites du dispositif :**

La prise en compte du prénom d'usage est de nature à occasionner d'éventuelles difficultés lors de vos démarches auprès d'autres administrations, établissements ou organismes externes (CROUS, Bibliothèque, candidature dans une autre université, renouvellement du titre de séjour etc...) dont l'Inalco ne peut pas être tenu responsable. Cependant, pour faciliter vos démarches, une attestation permettant de faire le lien entre votre prénom d'usage et votre prénom d'état civil vous sera transmise.

La présente demande permet de pouvoir utiliser au sein de l'Inalco, un prénom autre que celui inscrit sur l'état civil  
Le prénom d'usage apparaîtra sur :

- la carte étudiante (qui pourra être rééditée, à la demande, si le changement de prénom d'usage intervient post-inscription)
- le certificat de scolarité
- le relevé de notes individuel
- les listes d'inscrits, d'appel et d'émargement
- les procès-verbaux de délibérations
- les listes des résultats affichées
- dans le cadre des élections : les listes électorales, de candidats et d'émargement
- l'adresse électronique dont disposent les doctorant.e.s
- les espaces numériques personnels (Moodle, portail numérique étudiant)

Les documents ci-dessous ne peuvent pas être modifiés pour mentionner le prénom d'usage sans modification préalable de la mention à l'état civil de la personne concernée :

- Le Diplôme (un diplôme édité par erreur avec un prénom non conforme à l'état civil ne pourra pas être considéré comme valablement obtenu)
- L'attestation de réussite
- Les contrats doctoraux et les contrats de travail
- Les conventions de stage

La présente demande ne peut être prise en compte que si ce document est dûment complété, signé, et accompagné d'une copie de la pièce d'identité officielle en vigueur. Elle est valable pour l'année universitaire en cours et les suivantes. Toutefois, elle est réversible, à la demande expresse de l'étudiant-e, en début d'année universitaire. Toute demande vaut au minimum pour une année universitaire entière.

Je soussigné-e, (NOM et Prénom d'état civil), demande :

- L'utilisation du prénom suivant :

.....

- En lieu et place du prénom suivant figurant sur mon état civil :

.....

- L'utilisation au sein de l'Inalco du genre d'usage suivant (cochez la case correspondant à votre choix – ce choix est impératif, car actuellement, le logiciel de gestion de la scolarité impose la mention d'un genre pour enregistrer les dossiers étudiant-e-s) :

- M (masculin)
- F (féminin)

Je déclare être informé-e des conditions et limites de cette procédure, et m'engage à tenir informé l'Inalco par l'intermédiaire de la référente égalité si j'engage une procédure de changement de prénom (dans le cadre de l'article 60 du code civil) et/ou de genre (dans le cadre des articles 61-5 à 61-8 du code civil).

Date :

Signature :

---

Cadre réservé à l'administration

Demande reçue le :

Traitée ans le logiciel de scolarité le :

Attestation transmise le :